



Rest'o Collège 56

L'ÉNERGIE au quotidien !

Le Conseil département a décidé de reconduire le dispositif d'aide en faveur des collégiens demi-pensionnaires et internes, pour l'année scolaire 2018-2019.

Le montant de Rest'o collège 56 s'élève à :
- 0.80 € par repas lorsque votre enfant est demi-pensionnaire,
- 2.40 € par jour s'il est interne.

Le montant de l'aide est directement déduit de vos factures.

2018 - 2019



Les ACTIONS du département en faveur
des nouveaux COLLÉGIENS demi-pensionnaires et internes